

### **Acquisition d'une partie de la propriété de M. et Mme ROUX Georges chemin des Saulniers, pour alignement**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : La Ville de Besançon envisage de terminer l'aménagement de la partie en impasse du chemin des Saulniers. Pour ce faire, M. et Mme ROUX cèdent 9 m<sup>2</sup> de terrain à la Ville, à prendre dans une parcelle cadastrée section EZ n° 96, au prix fixé par les Domaines, soit 2 250 F (9 m<sup>2</sup> x 250 F/m<sup>2</sup>).

La dépense sera imputée au chapitre 90.651.2111.00501.30100.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette acquisition et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Récépissé préfectoral du 21 novembre 1997.*